

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 février 2009**

\*\*\*\*\*

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents  
Secrétaire de séance : PELLETIER Patricia

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Le Maire présente les vœux reçus : Gilbert BARBIER, Jean RAQUIN, Marie Guitte DUFAY, Marie-Christine DALLOZ entre autres.

Courrier électronique de Monsieur PIARD Gérard concernant la facturation « eau-assainissement », transmise à la commission et tenue à la disposition des autres conseillers.

Lettre de la SOCOTEC précisant les dates d'obligation pour l'accès des personnes handicapées.

**BUDGET**

Réunion du Conseil Municipal du 26 mars sera spécialement consacrée au prochain budget, avec vote des 4 taxes. Le premier versement trimestriel de 1174€ au titre de la dotation forfaitaire des communes a été effectué.

Quelques dépenses significatives en électricité : par semestre l'éclairage public coûte à la commune 353.76€ TTC, le pompage 229.54€ TTC, la pose d'une lampe ballon mercure 125W 31.69€ TTC. Le service départemental d'incendie coûte à la commune 1813.50€ TTC par an soit 46.50€ par habitant. La participation des communes représente 58% du coût total, le Conseil Général participe à hauteur des 42% restant.

Un reversement de l'assurance pour 46.22€ Une délibération est nécessaire pour l'encaissement de ce chèque.

**VENTE DE BOIS**

La vente par adjudication du 17 février a eu lieu à Champagnole. La commune a vendu à la Scierie Martine 30 m<sup>3</sup> de chablis au prix de 39€ et, à la Scierie Monnet Sève 390 m<sup>3</sup> de bois verts au prix de 54€ Nous constatons une baisse des prix de 10% par rapport à l'année précédente.

Affouage : le prix reste inchangé à 25€ TTC. La délibération prise en 2008 reste en vigueur.

**RECENSEMENT**

Il s'est terminé le 14 février 2009. Un tableau récapitulatif des logements recensés nous a été communiqué. 23 résidences principales et 30 résidences secondaires. Une délibération sera prise pour accorder une indemnité de 200€ net à l'agent recenseur, et, 120€ net à la coordinatrice.

**SIGNALETIQUE (en présence des habitants de la rue du Moulin des Chênes)**

Le Maire donne lecture de la lettre rédigée par les riverains s'opposant à la nouvelle dénomination. Le Maire fait remarquer que celle-ci avait été proposée en réunion publique le 31 mai 2008. Les réclamations avaient été acceptées pendant un mois, après quoi les plaques ont été commandées. Compte tenu du fait que les riverains promettent de prendre à leur charge le coût des nouvelles plaques (52.70€ HT), le Conseil Municipal, après avoir voté à 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, accorde cette faveur aux riverains de la rue du Moulin des Chênes. Une lettre de confirmation leur sera adressée. L'ensemble signalétique sera fixé lors de la journée communale.

**ACHAT DE TERRAINS**

Parcelle de la Grande Recorne : le Maire donne lecture de la réponse provisoire de Monsieur NENNINGER obligé de s'absenter.

Parcelle ZC 13 : Nombreux échanges avec le notaire de Monsieur ROUGE. Pour que la signature ait lieu, il faut résoudre le problème de l'échange de terrain devant la maison. Pour cela, il faut, premièrement, faire déclasser le chemin communal dit « sur la Mairie ». La proposition du géomètre Durand-Bélot de 2000€ HT sera reconsidérée. Un contact avec Monsieur RAMBOZ Michel de la DDE, s'avère indispensable, compte tenu de la convention ATESAT en cours. Deuxièmement, il faut borner la surface proposée de 90m<sup>2</sup>. Proposition du géomètre pour 506€ TTC.

### CAPTAGE

Les dossiers des lots 1 et 2 ont été transmis aux entreprises concernées. Les marchés ont été signés pour le lot 1 par l'entreprise Petitjean de Cuisia et pour le lot 2 par la Société l'Eau Pure de Lons le Saunier. Monsieur DELIGNOU s'occupe désormais du suivi des travaux (DDAE). Un rendez-vous est pris pour le lundi 2 mars à 14h.

En ce qui concerne les travaux gérés par la commune, avec l'entreprise Rusthul aucun problème, par contre, Monsieur CERRUTTI qui avait été pressenti, après une lettre de relance, déclare forfait. Force est donc de trouver une autre entreprise. La logique veut que nous nous adressions à l'Entreprise Petitjean pour obtenir un autre devis. La commission a confronté les devis antérieurs, et, le Conseil Municipal prendra une délibération pour accepter le devis de l'entreprise Petitjean.

Pas de nouvelle pour l'enquête publique. Les documents nécessaires, demandés par le Cabinet Reilé ont été transmis. A ce jour, rien de nouveau dans la procédure.

### FLEURISSEMENT & JOURNEE COMMUNALE

La somme allouée au fleurissement sera fixée lors du vote du budget.

Pour la journée communale, le 2 mai ou le 9 mai en cas de fortes pluies ont été retenus.

### AIDES & SUBVENTIONS

Lettre de la famille BAILLY Philippe pour l'envoi de Susy en séjour d'une semaine à Prénoval avec l'école de Pont de Poitte. Le conseil décide d'attribuer une aide de 50€

Une subvention à l'association des secrétaires de mairies du Jura de 30€a été attribuée.

Une subvention de 75€à l'union musicale de Clairvaux les Lacs sera également versée.

Une réponse négative a été décidé pour les frais de participation à la médiathèque de Clairvaux les Lacs.

- Ø Nouveaux tarifs pour les documents d'identité (passeport, carte d'identité) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, renseignements en Mairie,
- Ø Une dotation de 3€par titre est attribuée proportionnellement aux nombres de titres émis pour les années 2005 à 2008.

La séance est close à 10h05.

Fait à Uxelles, le 28 février 2009

Le Maire,  
Pierre SIMANDRE